

FERC-SUP CGT
263, rue de Paris
93515 Montreuil cedex
tel : 01 48 18 82 68



CGT Culture
12, rue de Louvois
75002 Paris
tel : 01 40 15 51 70

Révision Générale des Politiques Publiques

Il faut ajouter à cela le refus réitéré du gouvernement d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires de plus de 0,5% (en retrait de 6% pourtant par rapport à l'inflation), et surtout la mise en place de la RGPP. Les annonces faites par Nicolas Sarkozy au conseil des modernisations des politiques publiques le 12 décembre 2007 portent un coup fatal à toute une série de missions assumées par l'État, et suscitent des inquiétudes sur la survie même du ministère de la Culture, perspective par ailleurs renforcée par le non-remplacement d'un départ sur deux en retraite.

La CGT et la CAP des conservateurs

Bien sûr, il ne saurait être question de déplacer à la CAP des combats que les personnels auront à mener dans leur ensemble et pour lesquels ils trouveront la CGT à leurs côtés. Mais la CGT s'engage à défendre inconditionnellement en CAP toute tentative de restreindre encore les droits des conservateurs en termes de carrière, de mobilité ou de charge de travail. D'autre part, la CGT s'engage à porter en CAP l'expression des conservateurs pour aller dans le sens d'un déblocage des carrières, et pour une politique d'emploi qui corresponde aux enjeux de notre statut et de notre métier.

Voter pour la CGT, c'est voter pour exiger :

-  la fusion des grades de 2^{ème} et 1^{ère} classes du corps de conservateur
-  le remplacement de tous les départs en retraite par la création de postes statutaires
-  l'augmentation du nombre de postes de débouchés dans le grade de conservateur en chef
-  l'intégration de la prime au salaire en fonction de l'indice
-  le maintien des activités scientifiques conformément au statut
-  la défense des carrières des conservateurs et des collections d'État en BMC.

La CGT dans les bibliothèques.

Première confédération syndicale en France, la CGT défend les agents du champ des bibliothèques par l'intermédiaire de sa fédération Éducation, Recherche, Culture (FERC). Elle est ainsi à même d'agir en direction de ces personnels, parmi lesquels les conservateurs, quelle que soit leur affectation : bibliothèques universitaires ou d'instituts, bibliothèques municipales et BDP, BnF et BPI, URFIST et autres centres de formation. Si la FERC est la première force syndicale au ministère de la Culture, elle est aussi très présente dans l'enseignement supérieur, et dispose de relais confédéraux importants dans les collectivités territoriales. Ce positionnement spécifique lui permet de soutenir les agents dans leur évolution de carrière, et la rend particulièrement vigilante sur les questions de mobilité des conservateurs.

Depuis 2005 : où en sont les conservateurs ?

Force est de constater que la situation globale du corps des conservateurs ne s'est pas améliorée ces dernières années : toujours pas de fusion des grades de 2^{ème} et 1^{ère} classe, ce qui entraîne un blocage des carrières et des salaires ; goulot d'étranglement entre 1^{ère} classe et conservateur en chef et souvent pour de longues années ; non-remplacement des départs en retraite avec augmentation de la charge de travail par répartition des activités liées aux postes laissés vacants ; recul des missions scientifiques garanties par le statut au profit des tâches administratives... La liste est longue, et non exhaustive.

AVANT LE 15 avril 2008
(Date limite d'arrivée du courrier au Ministère)

OSEZ LE VOTE CGT
VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LA LISTE PRESENTÉE PAR LA
CGT

ATTENTION CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE